



COMPTE RENDU CTL DU 11/04/2017

Les organisations syndicales CGT FINANCES PUBLIQUES 21, SOLIDAIRES, CFDT ont lu chacune une déclaration liminaire (DL) (cf fin de document pour celle de la CGT).

Les points abordés dans ces DL sont notamment la campagne IR, le prélèvement à la source, la restriction des droits syndicaux dans le cadre du règlement intérieur d'un CTL.
La Directrice a pris le temps, cette fois, de répondre sur ces sujets.

Les OS sont en désaccord sur le point de vue de la Directrice.
Après environ une heure d'échanges, l'ensemble des OS a demandé une suspension de séance.

Trop souvent, les CTL sont bâclés, faute de temps. Nous avons donc une nouvelle fois demandé à la Directrice que ce CTL puisse se dérouler sur la journée.

La Directrice a refusé catégoriquement, tout comme les autres propositions faites par l'intersyndicale.

Comme nous l'avions supposé, à 12h15 un seul point à l'ordre du jour avait été traité.
L'ensemble des OS a donc décidé de quitter la séance ; **les agents méritent un vrai dialogue social !**

Le CTL d'aujourd'hui n'a pas pu se dérouler dans de bonnes conditions. Les $\frac{3}{4}$ des sujets à l'ordre du jour n'ont pas été abordés, ni les nombreuses questions diverses que nous avions prévues de poser.

La Directrice doit prendre ses responsabilités à l'avenir, et prévoir qu'un CTL ne peut pas toujours se tenir sur une demi-journée.

Ordre du jour du CTL du 11/04/2017 de la DRFIP 21 (reconvocation de celui du 06/04/2017, boycotté par la majorité des OS) :

- 1 - Organisation de la campagne IR et ISF 2017 (pour information)**
- 2 - Aménagement des horaires d'ouverture au public pendant les périodes d'échéances (pour avis)**
- 3 - Installation immobilière de la MDRA (pour information)**
- 4 - Projet d'arrêté ministériel relatif au SPFE au 02/05/17 (pour avis)**
- 5 - Questions diverses.**

1 - Organisation de la campagne IR et ISF 2017 (pour information)

M. GRAPIN, référent pour la DRFIP21, a présenté les grandes lignes de l'organisation de la campagne IR/ISF 2017.

Comme d'habitude, tout va bien se passer ... !!!

Nouveauté essentielle 2017 :

Le Prélèvement A la Source (PAS) et ses conséquences dès cette année (nouvelles cases sur les déclarations de revenus, fiabilisation des états civils, gestion des RIB, nouvelle déclaration RICI ...).

La CGT Finances Publiques 21 a dénoncé une nouvelle fois des décisions politiques irresponsables et irréfléchies comme l'est l'instauration du prélèvement à la source.

Nous déplorons surtout une nouvelle dégradation des conditions de travail des agents, dans des services déjà sous tension.

La directrice ayant refusé de continuer le CTL l'après-midi ou un autre jour (au prétexte de problème de calendrier), les OS n'ont pas pu émettre un avis sur les points 2 et 4 comme il leur était demandé. Le point 3 n'a pas pu être abordé non plus.

Tout cela est plus que regrettable !!!

Déclaration liminaire

DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 11/04/2017

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis ce jour pour un CTL où nous allons évoquer différents sujets dont l'organisation de la campagne IR et ISF 2017.

La campagne officielle d'information du public débutera en Côte d'Or le 24/04/2017. Or, depuis début avril, les services des SIP sont déjà submergés de questions, que ce soit par mail, téléphone ou accueil physique.

Cette année, la nouvelle usine à gaz qu'est le prélèvement à la source va engendrer un afflux de masse en plus du flux habituel déjà très important en cette période.

Un travail titanesque de saisie des IBAN pour les millions de foyers fiscaux pour lesquels nous n'avons pas les coordonnées bancaires sera très chronophage pour les agents cette année. Sans parler de la relance des contribuables qui n'auront pas fourni de RIB ou n'auront pas signé leur déclaration (qui vaudra cette année validation du mandat SEPA). Sans parler non plus des nouvelles cases supplémentaires, de la fiabilisation des états civils, de la nouvelle 2042 RICL...

Les déclarations de revenus ont commencé à être distribuées avant même que nous ayons les données des ressources 2016 dans ILIAD. De plus, la déclaration en ligne ne sera possible qu'à compter du 12/04/2017, soit une semaine après la réception des premières déclarations.

Nous venons de recevoir les brochures pratiques « DGFIP », alors que « le Particulier », magazine sur l'impôt sur le revenu est diffusé par un organisme privé seulement quelques jours après le vote de la loi de finances (en janvier). Est ce normal ???

Nous ne pouvons que dénoncer des décisions politiques irresponsables et irréfléchies comme l'est l'instauration du prélèvement à la source.

La CGT Finances Publiques 21 voit surtout que les conditions de travail des agents vont une fois de plus se dégrader. Alors que les services sont déjà sous tension, que de plus en plus d'agents subissent des pressions, flicages, remarques injustifiées...

Comme nous vous l'avions déjà dit lors d'un dernier CTL, trop de collègues de notre Direction (DRFIP 21) travaillent dans des conditions inacceptables et la Direction doit avoir conscience de cet état de fait et devra assumer la responsabilité des conséquences sur la santé des agents dans les mois à venir.